



Bilan CSSCT/HSCT

Par scker 01

Bonjour

Jusqu'en 2021, on utilisait la trame réglementaire des bilans HSCT (arrêté du 12 décembre 1985 précisant les informations devant figurer au rapport prévu à l'article L4612-16 du Code du travail - JO du 16 janvier 1986). Cet arrêté est il toujours valable ou le cas échéant, quels sont les éléments qui doivent figurer dans ce bilan ?

Merci pour votre aide

Cdlr

Par hideo

Bonjour,
oui c'est toujours d'actualité

[url=http://https://www.espace-cssct.fr/dispositifs-cssct/rapport-annuel/]http://https://www.espace-cssct.fr/dispositifs-cssct/rapport-annuel/[/url]

Cordialement

Par scker 01

merci pour votre réponse. Mais je peux accéder à la page